



- POUVOIR -

Le(a) soussigné(e)

demeurant à

propriétaire de actions nominatives/au porteur (*) de LUXEMPART S.A.,

déclare constituer pour mandataire spécial (**), avec droit de substitution,

Madame/ Monsieur

demeurant à

à l'effet de le/la représenter à l'**Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LUXEMPART S.A.**, qui se tiendra au siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval, **lundi, le 26 avril 2010**, à 10.45 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Division du nombre de titres par 10 (split 1/10) pour porter le nombre d'actions émises de deux millions trois cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-treize (2.393.793) à vingt-trois millions neuf cent trente-sept mille neuf cent trente (23.937.930).**

1.1. Proposition de décision :

L'Assemblée autorise la Société à diviser le nombre de titres par 10 (split 1/10) pour porter le nombre d'actions émises de deux millions trois cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-treize (2.393.793) à vingt-trois millions neuf cent trente-sept mille neuf cent trente (23.937.930).

pour

contre

abstention

- 2. Modification de l'article 5 des statuts relatif au capital souscrit.**

2.1. Proposition de décision :

L'Assemblée autorise la Société à modifier l'article 5 des statuts relatif au capital souscrit pour lui donner la teneur suivante :

Le capital souscrit est fixé à cinquante-neuf millions huit cent quarante-quatre mille huit cent vingt-cinq euros (€ 59.844.825) représenté par vingt-trois millions neuf cent trente-sept mille neuf cent trente (23.937.930) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée générale.

pour

contre

abstention

- 3. Divers.**

pour

contre

abstention

Le mandataire peut

- assister à cette réunion et à toute autre qui aurait lieu ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait délibérer valablement;
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes se rapportant à l'ordre du jour;
- signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux, passer et signer tous actes et, en général, faire le nécessaire.

-----, le ----- avril 2010

(signature)

NB : - la signature doit être précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"
- les pouvoirs d'un usufruitier et d'un nu-propiétaire ne sont valables que conjointement et établis au nom d'un même mandataire

(*) biffer ce qui ne convient pas

(**) Dans la procuration, il vous est loisible d'indiquer vos instructions de vote en cochant les cases de votre choix.

En cas de mandat en blanc, Luxempart S.A. se chargera de désigner un mandataire qui vous représentera à l'Assemblée et qui émettra vos votes selon vos instructions. Il vous suffit d'indiquer pour chaque point de l'ordre du jour qui sera soumis au vote, si vous êtes en faveur de la proposition ou contre, ou si vous souhaitez vous abstenir. Si vous ne remplissez pas les cases à cet effet, et que vous avez laissé la procuration en blanc, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.